

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 1 sur 5

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom: **STYLO PRIMER pour ongles**

Code du produit: **146 630**

Identification de la société/entreprise :

PEGGY SAGE

ZAC des Bordets – 295, rue des hérons cendrés – BP 84 - 74 133 BONNEVILLE Cedex

Tél +33 (0)4 50 97 43 50 Fax +33 (0)4 50 97 43 58

www.peggysage.com Contact : info@peggysage.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est corrosif

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	CAS N°
Methacrylic acid	79-41-4

4 - PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : *Retirer les vêtements souillés, laver à l'eau et au savon, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Contact avec les yeux : *Rincer à l'eau tiède pendant 15 mn, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Ingestion : *Donner beaucoup d'eau à boire, ne pas provoquer des vomissements, consulter immédiatement un médecin*

Inhalation : *retourner à l'air libre, consulter un médecin si le trouble persiste.*

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthode d'extinction : *Mousse, CO², poudre sèche, eau en dernier recours*

Moyens de lutte *En cas d'incendie arroser les containers avec de l'eau froide pour éviter la propagation*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 2 sur 5

Eviter la formation de vapeur. Porter des vêtements de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : *Evacuer le local. Ne laisser pénétrer que le personnel autorisé.*

Evacuer les vapeurs par aspiration

Précautions pour la protection de l'environnement : *Ne pas laisser les détritres partir dans l'égout.*

Méthodes de nettoyage : *Recouvrir de produit absorbant et récupérer en container clos en évitant la formation de vapeurs. Incinérer dans une installation approuvée.*

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : *Manipuler dans une zone propre et bien aérée.*

Equipements et procédures recommandés : *Porter des gants, des lunettes et un masque.*

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits : *Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.*

Stockage : *stocker dans le container d'origine dans une zone propre et bien aérée.*

Utilisation(s) particulière(s) : *Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec des bases fortes.*

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : *Assurer une bonne ventilation du local d'utilisation*

Ventilation des locaux : *Manipuler dans un local bien aéré.*

Protection des mains : *Porter des gants (éviter le latex)*

Protection des yeux et du visage : *Porter des lunettes. Un lave-œil à proximité du lieu de travail est recommandé.*

Protection de la peau : *Utiliser des vêtements de travail*

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 3 sur 5

Apparence : *Liquide*

Odeur : *caractéristique*

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Matières à éviter : *Agents oxydants, agents réducteurs, les peroxydes.*

Produits de décomposition dangereux : *Dégagement de CO / CO². Eviter de respirer les vapeurs*

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigu de peau : *Peut causer des irritations. Peut causer des brûlures en cas de contact prolongés.*

Effets aigu des yeux : *Peut causer des irritations*

Effets aigu d'inhalation : *Peut causer des irritations*

Peut causer des nausées, maux de tête, vomissements, de la confusion mentale

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écologiques non pas été toutes déterminées.

Ne pas stocker dans l'environnement mais en décharge autorisée.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: *Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.*

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

L'incinération par un organisme agréé est recommandé.

Emballages souillés: *Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé. Ne pas ré-utiliser les emballages.*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 4 sur 5

Dispositions locales: *La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.*

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transport routier ADR : UN 2531 – Classe 8 – Groupe II – Etiquette : Methacrylic acid stabilized

Transport maritime IMDG : UN 2531 – Classe 8 – Groupe II – Etiquette : Methacrylic acid stabilized

Transport AERIEN IATA : UN 2531 – Classe 8 – Groupe II – Etiquette : Methacrylic acid stabilized

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

SYMBOLE :



C - Corrosif

PHRASE(S) RISQUE R :

R36- Irritant pour les yeux

R37- Irritant pour les voies respiratoires

R38- Irritant pour la peau

PHRASE(S) PRUDENCE S

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 5 sur 5

S28- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

S36/37- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

REGLEMENTATION PARTICULIERE : NA

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.